

**Décision N°DEC22-05 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Nicolas L'HEUREUX est nommé directeur de l'unité de U 1026 Laboratoire de bioingénierie tissulaire et cellulaire (BIOTIS) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 :

Monsieur Sylvain CATROS est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche U 1026 Laboratoire de bioingénierie tissulaire et cellulaire (BIOTIS) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

